

chasse les gens riches du Canada. Naturellement, nous savons bien d'autres choses. Ce qui m'étonne, monsieur le président, c'est qu'étant en possession de toutes ces données, le gouvernement ne fasse rien de très audacieux pour retenir les gens riches au Canada, pour préserver l'autonomie provinciale et fournir un argent libre de dette. Pourquoi n'a-t-il pas cherché à adopter de nouvelles mesures originales? Pourquoi n'ont-ils pas suivi l'exemple des États-Unis pour introduire le régime de la libre émission d'obligations municipales à des fins approuvées? Ils promettaient toutes sortes de réalisations créatrices mais ne présentaient que de vieilles idées rebattues.

Monsieur le président, plusieurs questions viennent à l'esprit de ceux qui ont écouté le ministre des Finances cet après-midi. Une certaine proportion de ces emprunts serait remise. Je voudrais savoir si vingt ans durant les municipalités verseront de l'intérêt sur le montant total des émissions d'obligations ou, si une partie en étant remise, quelle en est la proportion au début? Ne versent-elles l'intérêt que sur la partie non remise? J'espère que le ministre des Finances répondra à ma question. Tout député qui aurait écouté distraitemment le ministre cet après-midi pourrait penser que 25 p. 100 de l'emprunt seraient remis. Le gouvernement admettra que seulement 16 $\frac{2}{3}$ p. 100 seront remis et que les municipalités devront trouver 83 $\frac{1}{3}$ p. 100.

Un mot m'a intrigué. Le ministre des Finances a déclaré que ce plan «ferait le joint» avec d'autres. Que veut-il dire? Qu'un projet municipal dans le cadre du programme des travaux d'hiver pourra faire l'objet d'une remise en vertu de ce plan en plus des subventions accordées au programme des travaux d'hiver ou qu'il en sera exclu? Si les travaux étaient exécutés pendant l'hiver, ne bénéficieraient-ils pas des dispositions de cette dernière mesure? Le ministre a déclaré aussi que les projets qui bénéficient, à l'heure actuelle, d'une aide en vertu des plans fédéraux et provinciaux en seraient exclus. Or, pour s'en tenir à l'Ontario, il me semble que beaucoup de projets importants dont l'exécution s'impose de façon urgente et qui comportent une part substantielle de main-d'œuvre seront exclus. Pensons à la construction d'écoles, de réseaux d'égout, d'hôpitaux et d'asiles pour les vieillards. Ces projets seront-ils tous exclus? Dans ce cas, que reste-t-il? Les trottoirs? Je puis assurer aux députés qu'à Barrie il leur serait difficile d'aménager des trottoirs de novembre à mars.

Une voix: Il faut les rentrer!

M. Smith: On ne les rentre pas, on les recouvre de neige. Bien entendu, nous pourrions

[M. Smith.]

construire des salles municipales, mais pour la plupart elles existent déjà depuis 60 ou 100 ans et ont été rénovées il y a un an ou deux sous le régime des travaux d'hiver du gouvernement conservateur. Donc les salles municipales à construire ne seront pas nombreuses. Il y a aussi les prisons. J'ignore combien il en faudrait. Dans la petite ville de Barrie on envisage un projet qui, je l'espère, s'inscrira dans le cadre du programme si les taux sont satisfaisants. La bibliothèque a besoin d'être bien agrandie et j'ose croire que lorsque le bill aura été présenté, on ne constatera pas que les bibliothèques aussi sont exclues.

L'un des honorables préopinants a parlé d'autoroutes traversant les grandes villes et il a dit que ce serait à l'avantage de celles-ci que d'en aménager. En Ontario, le gouvernement provincial accorde une subvention importante à l'aménagement de tronçons de routes reliant les municipalités. Lorsqu'une grand-route traverse une ville, la province se charge d'une tranche importante des frais de construction. Ces projets seront-ils exclus du programme d'aide que l'on propose en ce moment, parce que la province y participe financièrement, ou seront-ils inclus dans le programme des travaux d'hiver?

L'objectif déclaré de ce projet est de créer des emplois et nous espérons tous qu'il y parviendra. Nous espérons qu'il créera un grand nombre d'emplois, surtout en hiver. Cependant, il me semble qu'en présentant la résolution, le ministre y a mis tant de restrictions et de réserves que le projet ne pourra aboutir à ses fins, quelque louables qu'elles soient. En fait, la résolution telle qu'elle est présentée pourrait fort bien être qualifiée de parcimonieuse pour ce qui est de faire échec au chômage. Il est évident qu'elle ne résoudra pas le plus grand problème. Je veux parler de la question des relations fiscales entre les trois paliers de gouvernement. S'il est un problème qui nuit à la Confédération à l'heure actuelle, c'est bien celui qui découle des relations financières entre les divers paliers de gouvernement. Il me semble que si le gouvernement était sincère, c'est là qu'il aurait dû s'attaquer à la question. Une autre subvention comportant des réserves ne règle rien du tout—et c'est tout ce que nous faisons. Nous accordons une autre subvention conditionnelle qui compte plus de restrictions encore que la plupart des subventions analogues. Il y a quelques années, l'Ontario tout au moins a tenté de s'attaquer directement à ce problème en accordant une subvention par personne sans condition à toutes ses municipalités. Cette mesure constituait une attaque directe à l'endroit du régime des subventions gouvernementales qui portait atteinte à l'autonomie municipale. Mais la résolution qui